

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

### AVIS PUBLIC

EST, par le présent avis, donné par la soussignée Annick Girouard, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Valère.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Valère a adopté lors de la séance du conseil du 7 novembre 2022, la résolution numéro 281-2022 pour décréter les dates des assemblées du conseil pour l'année 2023.

QUE le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **19h30 heures**, au Centre administratif : 2, rue du Parc, Saint-Valère:

Le lundi 6 mars 2023;	Le lundi 3 avril 2023;	Le lundi 1er mai 2023;
Le lundi 5 juin 2023;	Le lundi 3 juillet 2023;	Le lundi 7 août 2023;
Le lundi 5 septembre 2023;	Le lundi 2 octobre 2023;	Le lundi 6 novembre 2023;
Le lundi 4 décembre 2023.		

DONNÉ à Saint-Valère, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2023

La directrice générale adjointe

Annick Girouard

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Annick Girouard, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 16 h, le 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Signé.....